

Questions orales

M. Bouchard: ... ah! ah! Monsieur le Président, nous avons annoncé vendredi un influx de 230 millions de dollars pour les personnes qui redeviendraient admissibles à l'assurance-chômage à partir d'un deuxième emploi.

Nous avons également apporté des précisions concernant les personnes qui, semble-t-il, auraient été mal informées sur les conséquences de l'application de la réglementation au 1^{er} janvier 1986.

Je pense que nous avons agi de façon honnête, de façon à corriger éventuellement des situations, non pas sur des principes... son collègue de Montréal—Sainte-Marie m'a dit que nous avons reculé sur l'application des principes; nous absolument pas reculé sur l'application des principes; nous avons considéré certaines nuances dans l'application pratique des choses.

Maintenant je pense que la situation est normale et que le gouvernement va continuer à considérer des cas particuliers...

Des voix: A l'ordre, à l'ordre!

[Traduction]

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, lorsque les Canadiens examineront cette politique, ils constateront que le ministre n'a pas réglé le problème des Canadiens auxquels on extorque des prestations d'assurance-chômage. Comment le ministre peut-il justifier en matière d'assurance-chômage que les pensions soient considérées comme un revenu tandis que les profits, les loyers, les intérêts et les dividendes ne le sont pas. Si de pareilles rentrées d'argent ne sont pas considérées comme revenu, pourquoi les pensions le sont-elles? Comment peut-il l'expliquer?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député de Notre-Dame-de-Grâce entre dans des détails concernant l'application des règlements de l'assurance-chômage.

Ce que le gouvernement a dit, ce que le ministre des Finances a dit en 1984, a répété et que je répète aujourd'hui, c'est que nous considérons que l'assurance-chômage, c'est-à-dire que toute personne qui fait appel à l'assurance-chômage doit le faire dans un cadre temporaire d'absence de travail et ne doit pas être considérée comme une deuxième source de revenu. C'est ce principe-là qui est en application, et ce principe-là va demeurer.

• (1440)

[Traduction]

LE TRAITEMENT DES PRÉ-RETRAITÉS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Étant donné que le premier ministre a déclaré vendredi: «Tant que notre gouvernement restera au pouvoir, tous les Canadiens seront des citoyens à part entière, en ce qui concerne le service postal et le reste», et étant donné que le ministre a annoncé vendredi des modifications qui représentent un demi-recul au sujet de la pension de retraite considéré comme revenu aux fins de l'assurance-chômage, établissant ainsi une nette distinction entre les retraités vivant à Toronto qui peuvent trouver un deuxième emploi et ceux qui vivent dans l'Est

du pays et ne peuvent en faire autant, le ministre dira-t-il à la Chambre pourquoi il crée ainsi des citoyens de deuxième classe?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce que nous avons annoncé vendredi ne crée pas des citoyens de deuxième classe, puisque autant les gens qui ont pris leur retraite à Toronto que ceux qui l'ont prise à Saint-Jean (Terre-Neuve) auront l'occasion d'avoir accès à un deuxième emploi, donc, à une deuxième carrière et deviendront admissibles à ce moment-là à l'assurance-chômage.

Le même principe s'applique à la grandeur du pays. Il n'est pas question, à notre avis, d'en faire une application différente, quel que soit l'endroit où on se situe dans le pays.

[Traduction]

ON DEMANDE QUE LES PRESTATIONS SOIENT VERSÉES À TOUS LES RETRAITÉS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, le ministre sait fort bien qu'il est beaucoup plus facile de trouver ce deuxième emploi quand on habite le sud de l'Ontario plutôt qu'ailleurs au Canada. Le Torontois pourra donc redevenir admissible à l'assurance-chômage d'après la déclaration du ministre. Ce dernier promettra-t-il maintenant une chose? Il ne faut pas faire les choses à moitié; il faut aller jusqu'au bout et donner à tous les retraités les prestations d'assurance-chômage auxquelles ils ont droit.

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce à quoi je suis prêt à m'engager, c'est ce à quoi je me suis toujours engagé et le gouvernement également: assurer la possibilité aux personnes qui, à l'intérieur de ce pays, de façon temporaire, font partie de la population active, mais qui n'ont pas d'emplois, d'avoir accès à l'assurance-chômage. Cet engagement-là, le gouvernement est prêt à le prendre n'importe où, n'importe quand.

* * *

[Traduction]

LES RESSOURCES NATURELLES

LE CHARBON HYPOSULFUREUX DE L'OUEST—
L'ENCOURAGEMENT DE LA CONSOMMATION EN ONTARIO

M. Blaine Thacker (Lethbridge—Foothills): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Aujourd'hui, à Ottawa, nous recevons une délégation des Mineurs unis d'Amérique ainsi que des représentants élus de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et la Saskatchewan, venus promouvoir l'utilisation accrue en Ontario du charbon à faible teneur en soufre de l'Ouest. Que fait le gouvernement fédéral pour encourager la consommation de ce charbon hyposulfureux en Ontario comme solution au problème des pluies acides dans le centre et l'est du Canada, et en même temps pour favoriser la création d'emplois et l'expansion économique au Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme le sait le député, le rapport sur la consommation du charbon de l'Ouest